

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 10 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 10 Septembre 2019 à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le 1<sup>er</sup> Vice-Président Pascal TORDEUX, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

**Date de la convocation :**

02 Septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

**Ont pris part au vote :** Mme CORDEVANT, Mme PIAZZA, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

<b>Election des trois Vice-Présidents du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS)</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°3</b>

Conformément aux statuts du Syndicat (notamment à l'article 9 des statuts), il est procédé à l'élection des trois Vice-Présidents du SITUS, sous la présidence de M. PAILLETTE Martial.

L'élection des trois Vice-Présidents se fait au scrutin uninominal à trois tours.

**Election du premier Vice-Président :**

Il est fait appel à candidature.

La candidature de M. TORDEUX Pascal est proposée. Le vote se fait à bulletin secret et il suit l'appel du nom de chaque délégué. Le Président annonce le résultat.

Nombre de votants : ..... 11  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 11

A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante:	2
Nombre de suffrages exprimés :.....	9
Majorité absolue :.....	6
A obtenu : M. TORDEUX Pascal.....	9

**DELIBERATION**

**M. TORDEUX Pascal**, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé **premier Vice-Président** du SITUS et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Et ont signé au registre les membres présents.

**Election du deuxième Vice-Président :**

Il est fait appel à candidature.

La candidature de M. RAVERDY Alain est proposée. Le vote se fait à main-levée suite à l'accord de l'ensemble des membres du Comité. Le Président annonce le résultat.

Nombre de votants :.....	11
Nombre de suffrages exprimés :.....	11
Majorité absolue :.....	06
A obtenu : M. RAVERDY Alain.....	11

**DELIBERATION**

**M. RAVERDY Alain**, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé **deuxième Vice-Président** du SITUS et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Et ont signé au registre les membres présents.

**Election du troisième Vice-Président :**

Il est fait appel à candidature.

La candidature de M. LEMOINE Pascal est proposée. Le vote se fait à main-levée suite à l'accord de l'ensemble des membres du Comité. Le Président annonce le résultat.

Nombre de votants :.....	11
Nombre de suffrages exprimés :.....	11
Majorité absolue :.....	06
A obtenu : M. LEMOINE Pascal.....	11

**DELIBERATION**

**M. LEMOINE Pascal**, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé **troisième Vice-Président** du SITUS et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Et ont signé au registre les membres présents.

US-PREFECTURE  
OISSONS

11 SEP. 2019

Affiché, le  
Pour extrait conforme,

